

## CONSEIL MUNICIPAL du 11 avril 2022 - PRESSE

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni le lundi 11 avril 2022 à 18h30, en séance publique, sous la présidence de Denis MERVILLE, Maire.

*\* Etaient présents : Monsieur Christian LECLERC, Mesdames Isabelle GOURVIL et Marie-Claire BARREE, Monsieur Stéphane DUVAL, Madame Valérie DUBOS, Messieurs Pierre CHAIX, Sébastien CANU, Laurent COMMARE, Philippe BANVILLE et Frédéric PETIGNY.*

Formant la majorité des membres en exercice.

*\* Absents excusés : Mesdames Sophie PESQUET (pouvoir à M. PETIGNY), Julie BOUTRY (pouvoir à M. CHAIX) et Clarence LEGALLAIS (pouvoir à M. MERVILLE).*

*Monsieur Sébastien CANU a été élu Secrétaire de séance.*

Le procès-verbal de la réunion du 7 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

### I. INFORMATIONS COMMUNICATIONS

- Récents manifestations :
  - Théâtre le 1<sup>er</sup> avril et 100 ans des Vitraux le 3 avril : remerciements adressés à la Hêtraie, à Ch. LECLERC et aux conseillers municipaux qui s'y sont investis et aux visiteurs venus nombreux.
- Voirie : le comptage réalisé sur la RD 31 par les services du Département suite à la pose des coussins berlinois et de la limitation à 30km/h sera remis le 21 avril prochain.
- Fibre optique : réunion sur le déploiement en cours prévue le 3 mai à St Romain.
- Traitement des archives communales : subvention obtenue. Archiviste présent depuis le 4 avril pour 20 jours.
- Encombrants : collecte par la Communauté urbaine en porte-à-porte sur rdv depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Date demandée pour la collecte des déchets verts.
- Conseil d'école : rectificatif du compte-rendu sera demandé pour indiquer la participation financière de la Mairie par le biais de la subvention à la Coopérative scolaire pour les sorties scolaires.
- Concert de Printemps : donné par l'Orchestre du Valasse. Aura lieu le samedi 14 mai à l'église à 20h30. Affiches à poser fin avril. Entrée gratuite.
- Unité de méthanisation LH BIOGAZ : enquête publique en cours. Implantation prévue à Epouville. Groupement de 8 exploitations agricoles. Toute précision utile sur [www.lhbiogaz.fr](http://www.lhbiogaz.fr)
- Réunion d'information de la CARSAT sur la retraite prévue le 18/05 de 9h30 à 11h30 à la Maison du territoire de St Romain.
- AGCSR : appel à candidature – offre d'emploi affichée.
- Fournitures scolaires pour le collège : réunion prévue le 21 avril.
- Travaux : WC supplémentaire à l'école en cours.

### II. AFFAIRES BUDGETAIRES

#### VOTE DES TAUX – Fiscalité directe locale 2022 – commune

M. le Maire rappelle que par délibération du 15 avril 2021 et suite à la réforme de la taxe d'habitation, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 41.69%

Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB) : 42.32%

**En effet, à compter de l'année 2021**, la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (25.36%) a été transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 41.69% (soit le taux communal de 2020 : 16.33% + le taux départemental de 2020 : 25.36%).

**Il est proposé**, pour 2022 de maintenir les taux d'imposition à :

TFPB : 41.69%

TFPNB : 42.32%

A l'unanimité, le **Conseil Municipal** accepte cette proposition.

## **VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2022**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**DECIDE** de fixer les subventions communales au titre de l'année 2022 et de ne les verser qu'au vu des demandes formulées, des rapports d'activités et financiers communiqués.

Les crédits sont prévus au Budget Primitif 2022 à l'article 6574 pour le versement aux associations.

## **ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2022 – commune**

Préparé en Commission des Finances, il est présenté par M. le Maire.

En tenant compte des décisions précédentes,

En prenant acte que les recettes de fonctionnement sont majorées par la réforme de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâties mais qu'en réalité elles ne seront pas perçues totalement du fait de l'application d'un coefficient correcteur,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**DECIDE** d'adopter le Budget Primitif 2022.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes (reports compris) à 849 732.81€ en section de fonctionnement et à 1 217 771€ en section d'investissement. Il est fait observer que le budget réel de fonctionnement est d'environ 460 000€.

Dans les investissements sont notamment prévus : la construction d'une cantine, la mise en place de la vidéoprotection, des travaux d'économies d'énergies à la Mairie actuelle ainsi qu'à l'ancienne et le changement du véhicule de service.

## **III. QUESTIONS DIVERSES**

### **TEMPS DE TRAVAIL DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022**

M. le Maire rappelle que la commune SAINNEVILLE ne bénéficie d'aucun régime dérogatoire. Par conséquent, la durée annuelle de travail des agents est bien conforme aux 1607h, dès lors qu'ils sont à

temps complet. Les 1607h annuelles sont bien évidemment proratisées pour les agents à temps non complet et à temps partiel.

## **REGLEMENT DES CAS EXCEPTIONNELS DE DEROGATIONS SCOLAIRES**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en vertu du Code de l'éducation (article L131-5 et L131-6), il doit dresser chaque année la liste des tous les enfants soumis à l'obligation scolaire résidant dans sa commune. L'inscription des élèves se fait en Mairie.

La réglementation en vigueur permet des dérogations dans des cas spécifiques.

Si la commune demandée a refusé la réciprocité gratuite des frais de scolarité avec la commune de Sainneville, la demande de dérogation ne pourra recevoir un avis favorable.

- Chemins de randonnées : examen lors d'une prochaine réunion.
- Embauche d'un saisonnier : essayer de trouver une solution moins onéreuse (Mission locale, stagiaire...).
- Colis des aînés : nombre des bénéficiaires en augmentation, problème de dimensionnement de la salle des fêtes pour les accueillir tous. Réflexion pour décaler l'âge des bénéficiaires (68 ans aujourd'hui).
- Suite réunion du CCAS de ce jour :
  - Mise à disposition de la salle des fêtes possible si sollicitation pour une mutuelle groupée
  - Proposition de grouper une commande de fioul pour obtenir un tarif groupé
- Collecte du cancer : les tournées sont organisées.

\*\*\*

Après lecture de quelques remerciements, l'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal se sépare à 20h30.